

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2018

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, M. Mario Grenier, directeur général/secrétaire-trésorier, que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018, à la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017. Ces séances se tiendront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC;

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Le mercredi 14 février	Le mercredi 11 juillet
Le mercredi 14 mars	Le mercredi 12 septembre
Le mercredi 11 avril	Le mercredi 17 octobre
Le mercredi 9 mai	Le mercredi 28 novembre
Le mercredi 13 juin	Le mercredi 12 décembre

Donné à Chandler, ce 14^e jour de décembre 2017

Mario Grenier
Directeur général/secrétaire-trésorier